

UNE NOUVELLE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A ÉTÉ LANCÉE

ARTICLE DE CONCERTATION N°1

Le **Plan Local d'Urbanisme** approuvé par le Conseil Municipal en avril 2021 après plusieurs années de travail, a été annulé par le Tribunal Administratif de Grenoble le 9 juillet dernier. Par conséquent, la commune est revenue sous l'emprise du document d'urbanisme antérieur, c'est-à-dire le Plan Local d'Urbanisme de 2013.

Ce document apparaît aujourd'hui comme obsolète au vu des enjeux auxquels doit faire face le territoire et des nouvelles ambitions de la commune. En effet, le projet politique a largement évolué depuis 2013, et la commune souhaite aujourd'hui :

- **Maîtriser** son urbanisation dans une logique de gestion économe de l'espace, notamment en privilégiant le centre, et les hameaux de Valloire ;
- **Garantir l'adéquation** entre une urbanisation maîtrisée et la capacité des équipements publics ;
- **Adapter et diversifier** l'offre de logements pour répondre aux besoins réels de la population ;
- **Pérenniser et développer** l'activité touristique estivale et hivernale en s'appuyant, notamment sur les atouts existants afin de tendre vers un tourisme « quatre saisons » ;
- **Permettre un développement** mesuré et pérenne de l'offre d'hébergement touristique ;
- **Maintenir l'activité** agricole et pastorale en tant qu'activité économique à part entière et assurer sa diversification, ainsi que son rôle dans l'identité et la qualité du paysage communal ;
- **Préserver les zones** naturelles et les continuités écologiques, et prendre en compte le cadre paysager exceptionnel du territoire, tant sur le plan du grand paysage, que du village et des hameaux, ainsi que de la qualité du patrimoine architectural ;
- **S'assurer de la qualité** des constructions en termes de performances énergétiques, d'insertion urbaine et paysagère
- **Veiller à la prise en compte** des risques naturels ;
- **Améliorer les déplacements** par une meilleure organisation des circulations (piétons, vélos, véhicules motorisés) et du stationnement et favoriser les modes de déplacement doux ;
- **Poursuivre l'aménagement** des espaces publics, en particulier au cœur du village et des hameaux.



Au-delà des nouvelles ambitions politiques portées par le Conseil Municipal, le Plan Local d'Urbanisme de 2013 est également obsolète au regard des dernières évolutions du contexte législatif et réglementaire : ce document d'urbanisme ne tient pas compte de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, de 2014, de la modernisation de la loi Montagne votée en 2016, ou encore de la loi Climat et Résilience votée en août 2021. Parallèlement, le SCoT Pays de Maurienne, suite à son annulation, est en cours de réalisation, alors que les documents concernant le risque d'inondation (PPRI) et les risques naturels (PPRn) ont été révisés en 2013.

Face à ces constats, la commune souhaite aujourd'hui se relancer dans l'écriture d'un nouveau document, dont le lancement a été acté lors du Conseil Municipal du 30 janvier dernier.

Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme ne doit pas autant gommer les grands objectifs inscrits dans le projet politique de 2021 et qui sont toujours d'actualité à savoir :

- **Impulser une attractivité** démographique et préserver l'esprit village ;
- **Préserver la structure** de la commune et les qualités paysagères et environnementales exceptionnelles source de son attractivité ;
- **Pérenniser le modèle** économique

Dès ce début d'année, accompagnée par deux nouveaux bureaux d'études et une avocate, la commune s'engage dans la première phase de travail qui consiste à reprendre et actualiser le diagnostic territorial.

Cette nouvelle procédure, qui va se conduire sur plusieurs mois, s'élabore avec vous habitants de Valloire : elle sera ainsi ponctuée et rythmée par plusieurs temps d'échanges et de concertation.

- Pour vous informer, n'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site Internet de la commune et à consulter le bulletin municipal : des articles spécifiquement rédigés vous informeront de l'avancée de la procédure et des différents temps de concertation qui seront mis en place.
- Deux réunions publiques seront également organisées sur le temps de cette procédure : elles seront l'occasion de venir échanger avec vos élus sur cette révision du Plan Local d'Urbanisme
- Un registre de concertation est d'ores et déjà ouvert à l'accueil de la Mairie : il vous permettra de nous faire part de vos remarques, demandes ou suggestions. Vos demandes pourront également être transmises par courrier postal ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@valloire.net.